



# Contrat de Ville 2015 > 2022

Amboise

## Protocole d'engagements réciproques et renforcés



<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>Les Objectifs de l'avenant.....</b>	<b>4</b>
<i>La prise en compte des mesures prises par l'Etat .....</i>	<i>4</i>
<i>La valorisation de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville .....</i>	<i>5</i>
<i>La recomposition des instances de gouvernance du contrat de ville .....</i>	<i>6</i>
<i>Le recentrage des priorités par piliers du contrat de ville .....</i>	<i>7</i>
<i>Renouvellement des engagements des partenaires.....</i>	<i>8</i>
<b>Les priorités ajustées du contrat de ville, par piliers .....</b>	<b>14</b>
<i>L'emploi et de développement économique.....</i>	<i>14</i>
<i>La cohésion sociale .....</i>	<i>20</i>
<i>Le cadre de vie .....</i>	<i>27</i>
<i>Valeurs de la République et de la citoyenneté .....</i>	<i>33</i>
<b>Signatures de l'avenant .....</b>	<b>39</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>40</b>

La politique de la ville est mise en œuvre au moyen du Contrat de ville d'Amboise signé à l'été 2015, dont le co-pilotage est assuré par la Ville d'Amboise et la Préfecture d'Indre-et-Loire. Il concerne deux quartiers :

- Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance, qui accueille 1.629 habitants,
- La Verrerie, qui accueille 1.095 habitants,

soit environ 20% de la population de la ville d'Amboise.

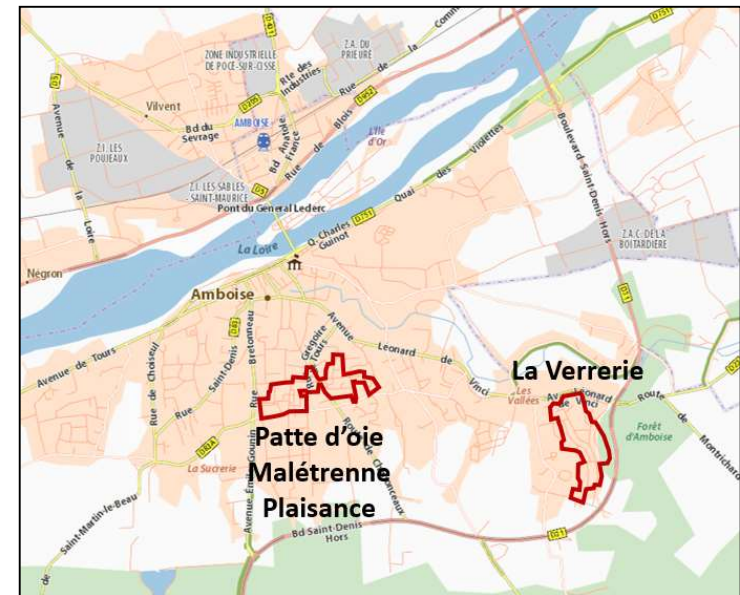
Le Contrat de ville a donné lieu à une **évaluation à mi-parcours** entre octobre 2018 et mars 2019. Elle a essentiellement porté sur la gouvernance globale du contrat et sur le pilier « emploi et développement économique ».

Par ailleurs, depuis 2015, plusieurs cadres légaux ou règlementaires ont évolué. En particulier, l'Etat a engagé une démarche de « **mobilisation nationale pour les habitants des quartiers** », autour de trois grands axes, déclinés en 40 actions :

- *Garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers.*
- *Favoriser l'émancipation.*
- *Faire République.*

Le présent avenant, qui ne se substitue pas au contrat de ville, vise à intégrer ces différents éléments et à recentrer les priorités et les actions, dans un environnement stable :

- Sur les **enjeux majeurs du territoire** (territorialisation plus fine des politiques).
- Dans le cadre d'une **gouvernance repensée et d'une simplification des procédures de contractualisation**.
- En ciblant clairement la **valorisation des financements de droit commun** et le recours aux **crédits spécifiques**.
- Jusqu'à l'achèvement du contrat, **lequel a été prolongé jusqu'en 2022**.



## La formalisation de cet avenant : une démarche participative

Dans l'esprit de la gouvernance reconfigurée qui s'est mise en place à l'issue de l'évaluation à mi-parcours, ce présent avenant a été établi collectivement dans le cadre d'une démarche participative (1) :

- ✓ Séances de travail technique associant la ville et l'Etat.
- ✓ Ateliers techniques associant les principaux partenaires et acteurs du contrat de ville.
- ✓ Séance du comité de pilotage en configuration « séminaire de travail ».

(1) : démarche accompagnée par AUCI (Cathy Savourey) et NTC (Thierry Dubus), impliqués sur l'évaluation à mi-parcours.

# Les objectifs de l'avenant

## La prise en compte des mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers

Cet avenant au Contrat de ville, s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

→ La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

→ La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017.

→ **Le « Pacte de Dijon »** : À l'initiative de France Urbaine et de l'Assemblée des communautés de France (AdCF), un pacte pour la cohésion urbaine a été présenté à Dijon, le 6 avril 2018. Il traduit la volonté des villes et intercommunalités à s'investir pour réduire les écarts territoriaux. Il décline en particulier les axes de travail visant à favoriser l'émancipation et garantir des droits réels à tous les habitants des quartiers prioritaires : développement économique et emploi ; habitat et renouvellement urbain ; mobilité ; éducation ; santé ; sécurité et justice.

→ La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur **la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.**

→ Le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PAQTE).

→ Le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public (2018).

→ Ainsi que **les plans nationaux** :

- Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) sur le renforcement de la mixité sociale.
- La stratégie de lutte contre la pauvreté.
- Le plan national de santé.
- La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

40 actions sont développées dans le **plan de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.**

Elles s'organisent sur les priorités et les thématiques suivantes :

### Garantir les mêmes droits aux habitants

- ✓ SÉCURITÉ
- ✓ LOGEMENT ET CADRE DE VIE
- ✓ SOLIDARITÉ
- ✓ MOBILITÉ

### Favoriser l'émancipation

- ✓ ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE
- ✓ EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

### Faire République

- ✓ PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS
- ✓ PRÉVENTION DE LA RADICALISATION
- ✓ SOLIDARITÉ TERRITORIALE
- ✓ SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN
- ✓ ENGAGEMENT
- ✓ CULTURE
- ✓ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

### Le « PAQTE » (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises)

Ce dispositif est issu d'une démarche de co-construction menée dans les territoires au premier semestre de l'année 2018; Dans le cadre de la « mobilisation nationale », il traduit l'engagement des entreprises pour les quartiers. A travers le PAQTE, les entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers s'engagent avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués.

Il cible quatre axes d'engagement prioritaires :

- ✓ sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise ;
- ✓ former en favorisant l'accès à l'alternance ;
- ✓ recruter de manière non-discriminatoire ;
- ✓ acheter de manière plus responsable et inclusive.

## La valorisation de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

La mission d'évaluation s'est déroulée entre octobre 2018 et février 2019.

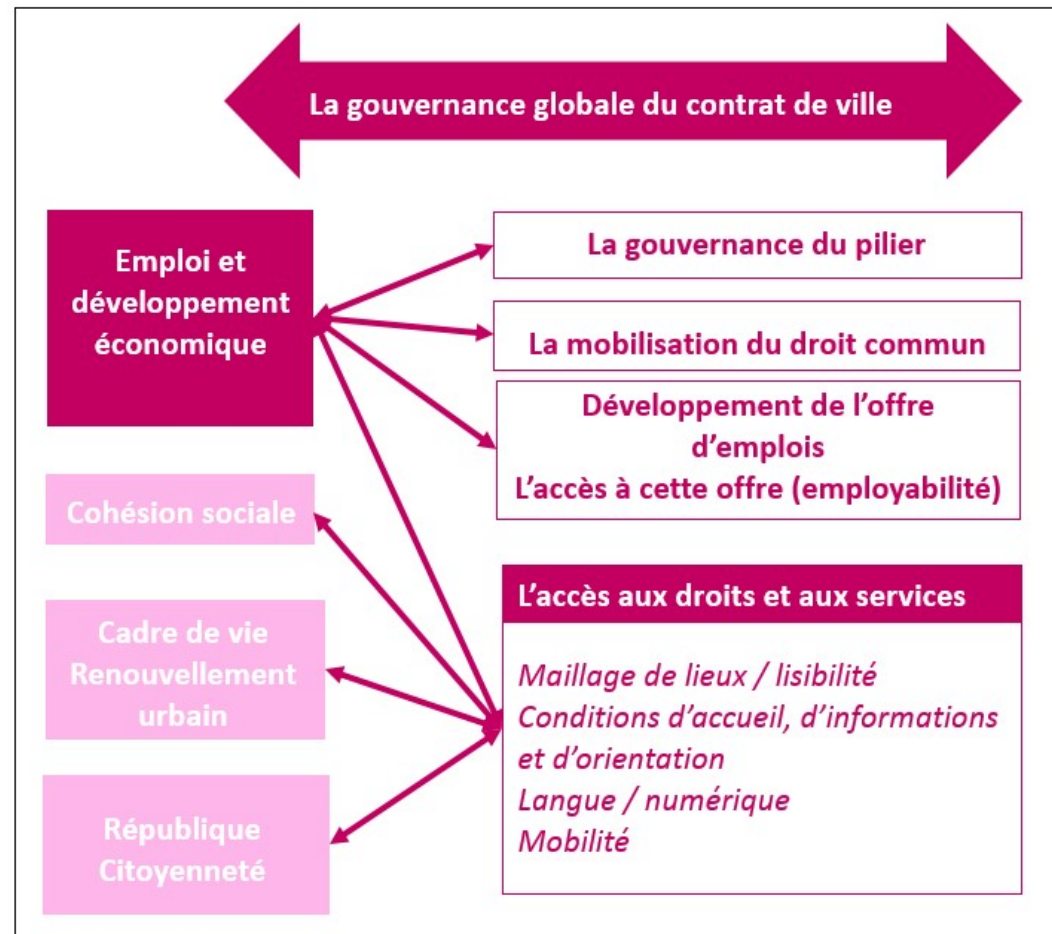
Trois grands champs d'investigations ont été retenus :

- La **gouvernance globale** du contrat de ville d'Amboise.
- Le pilier « **emploi et développement économique** ».
- La problématique de « **l'accès aux droits et aux services** » qui s'avère être transversale aux quatre piliers et qui fait référence à des actions relevant de chacun d'entre eux.

Elle a été menée en deux phases :

-La première phase d'évaluation conduite à partir d'analyse documentaire et de l'analyse d'indicateurs quantitatifs mais également d'auditions d'acteurs et de rencontres avec les habitants. Cette première phase a fait l'objet d'une restitution collective sous la forme **d'un atelier participatif**.

-La seconde phase, orientée sur l'élaboration collective de préconisations, est intervenue en février 2019. Elle a pris la forme **d'ateliers collectifs de travail**. Les thématiques traitées ont été déterminées et choisies collectivement dans le cadre de l'atelier de décembre.

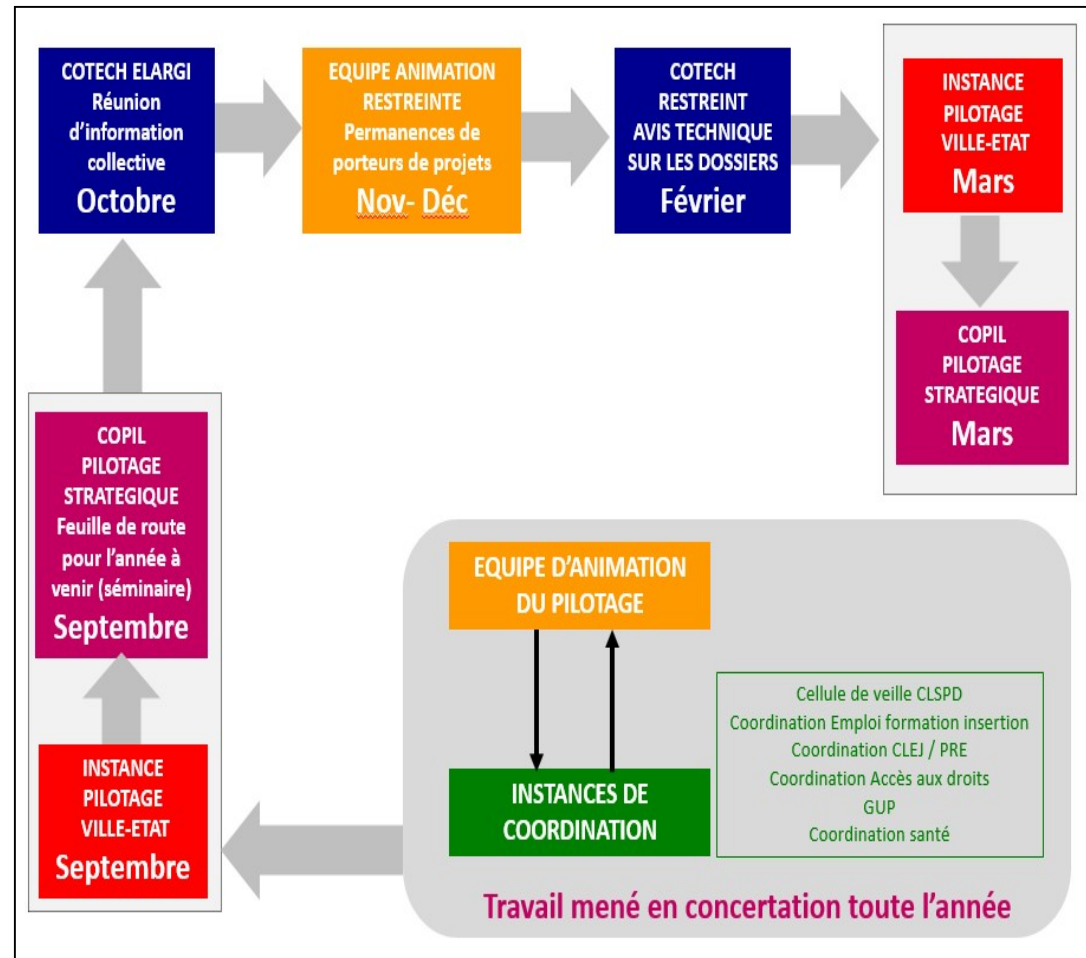




## La recomposition des instances de gouvernance du contrat de ville d'Amboise

L'évaluation à mi-parcours a permis de renouveler les modalités et les instances de gouvernance du contrat de ville. Plusieurs axes de travail ont été investis et constituent un cadre pour la mise en œuvre de cet avenant au contrat de ville :

- ✓ Des **instances de pilotage plus clairement définies**, en distinguant les finalités stratégiques et politiques, les finalités d'animation des acteurs et les finalités de mise en œuvre technique
- ✓ Une **relance de l'implication des habitants**, au travers de la recomposition du Conseil Citoyen ou de la valorisation d'autres formes participatives d'habitants, en y incluant les associations. Un travail sur les « fonctions » de la participation a été mené et se traduira notamment par :
  - Le repérage des habitants « porte-voix ».
  - Une meilleure valorisation des « expériences d'usages » portées par les habitants.
 Par ailleurs il s'agira de **mieux accompagner et former les adultes-relais**.
- ✓ Une **« gestion renouvelée du contrat »** autour des principes suivants :
  - Lancer une simplification administrative des appels à projet et reformuler simplement le contrat de ville.
  - Envisager une contractualisation sur plusieurs années (Centre Charles Péguy, ASHAJ, Objectif, etc.) et une unicité des contrats (Etat, bailleurs, CD, VA) en explicitant les modalités de versements des partenaires dans le futur document.
  - Réinjecter les crédits qui devraient appartenir au droit commun dans les budgets de fonctionnement.



## Le recentrage des priorités par piliers du contrat de ville

Ce protocole d'engagements réciproques et renforcés cible et reformule les priorités de chaque pilier du contrat ville d'Amboise :

Les piliers	Les priorités
L'emploi et le développement économique	1 - Animer, en impliquant les entreprises, une stratégie territorialisée visant une meilleure fluidité entre l'offre locale d'emplois et les habitants des quartiers.
	2 - Susciter et accompagner l'entrepreneuriat et la recherche d'emploi pour les habitants.
Cohésion Sociale	3 - Renforcer la politique enfance / jeunesse.
	4 - Favoriser l'accès aux droits et aux services.
Cadre de vie	5 - Augmenter le niveau de propreté des quartiers.
	6 - Inviter les habitants à s'approprier l'espace public.
Valeurs de la République et de la citoyenneté	7 - Favoriser l'appropriation des valeurs de la République et de la citoyenneté – prévenir/lutter contre les discriminations.
	8 - Accompagner les femmes dans leur souhait d'indépendance et d'autonomie.

## Renouvellement des engagements des partenaires (mobilisation des ressources financières, humaines ou techniques)

L'ensemble des partenaires (Etat, Ville, autres partenaires) inscrivent leurs actions dans la continuité du contrat de ville signé en 2015. Sur la base des priorités renouvelées de cet avenant, les partenaires identifient et valorisent les ressources qui devront être mobilisées. Ces engagements (dispositifs financiers particuliers, mobilisation ciblée du droit commun, ressources humaines ou techniques) seront **formalisés et présentés à l'occasion des comités de pilotage d'automne** durant les prochaines années du contrat de ville.

Complémentaire aux engagements pris et exprimés dans le Contrat de ville, certains partenaires en précisent ou en soulignent quelques éléments de mises en œuvre :

- ✓ Sous réserve des décisions des instances délibérantes, la **Ville d'Amboise** s'engage à consacrer à minima une enveloppe financière de 63 000€ pour financer les projets en lien avec les objectifs du contrat de ville et son avenant, et en sus à participer au cofinancement d'un poste de médiateur pour l'association Charles Péguy.
- ✓ Sous réserve de l'inscription des crédits spécifiques en loi de finance et en complément des moyens de droit commun, la participation de l'**État** pour les deux contrats de ville du département d'Indre-et-Loire : celui de l'agglomération de Tours Métropole Val de Loire (10 quartiers prioritaires) et celui de la ville d'Amboise (2

quartiers prioritaires) sera composé comme suit :

- Des moyens spécifiques :

Des crédits spécifiques destinés aux habitants des quartiers prioritaires sont délégués chaque année par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Une dotation départementale (d'un montant de 1 550 000 € pour 2019) est ainsi affectée à la politique de la ville, et répartie entre les deux contrats de ville par le Préfet. Ces crédits permettent de financer les actions retenues dans le cadre des appels à projets annuels lancés pour chacun des deux contrats de ville. Ils permettent le cofinancement d'environ 200 actions pilotées par une centaine de structures qui s'investissent auprès des habitants des quartiers prioritaires du département.

Une dotation départementale de 30 postes adultes relais, pour lesquels la participation de l'État est de 19 639,39 € par poste. Ce plafond d'emploi, et le montant correspondant par poste, pouvant évoluer d'une année sur l'autre.

Des moyens spécifiques versés par l'intermédiaire des crédits régionaux de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) Centre Val de Loire (dispositif École ouverte, dispositif École de la deuxième chance (E2C) de Blois/Tours).

Deux postes de Délégués du Préfet dont les missions sont réparties sur les 12 quartiers prioritaires du département par le Préfet.

- Concernant le droit commun :

Tous les services de l'État seront mobilisés afin que leurs actions respectives bénéficient de manière effective aux habitants des quartiers prioritaires, pour lesquels ils sont incités à avoir une attention particulière. Des indicateurs de suivi permettront de mesurer ces actions.

- ✓ Le **Conseil régional Centre-Val-de-Loire** confirme ses priorités d'action précisées dans le Contrat de Ville et rappelle en particulier :
  - o ses possibilités d'intervention en investissement dans le Cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale pour certaines opérations de renouvellement urbain (en NPRU ou hors NPRU), notamment locaux d'activités, réhabilitation thermique de logements sociaux, qualité des espaces publics, mobilités douces, équipements publics... ;
  - o son engagement constant en matière d'accès aux soins notamment par le soutien aux structures d'exercice regroupé et aux actions de prévention dans les lycées ;
  - o sa volonté de favoriser la mobilisation par les habitants des quartiers politique



de la ville des différents dispositifs régionaux concourant à l'orientation, la formation et à l'emploi, et notamment les nouvelles actions mises en place dans le cadre du PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 financé par l'Etat avec la contribution des partenaires sociaux et dont la mise en œuvre est pilotée par la Région : nouvelle offre de formation aux compétences de base et transversales, chantiers formation, actions DEFI – Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives, ...

- ✓ Pour le **Conseil départemental**, et au regard des objectifs portés par ces contrats, l'engagement se traduit par la valorisation des actions de droit commun se rattachant à ses politiques de solidarités notamment en matière de PMI, Enfance, Insertion et Action sociale en explicitant les attendus issus des stratégies départementales et leurs déclinaisons locales sans qu'il y ait de « spécificité » dans la conduite et la mise en œuvre de ces politiques sur les quartiers.

A ce titre, on peut rappeler l'importance des moyens humains déployés au quotidien en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En effet sur le périmètre de la ville d'Amboise environ 30 agents des MDS sont mobilisés au quotidien.

Pour mémoire et en complément, des aides financières ont été octroyées en 2018 pour

cofinancer des projets dans ces quartiers au titre des politiques de soutien sur l'Enfance, l'Insertion et l'action culturelle, les sports et la vie associative. Sans avoir été précisément déterminés, il convient de souligner que s'ajoutent les engagements financiers de droit commun, notamment en termes d'allocations individuelles de solidarité, dont peuvent bénéficier les habitants de ces quartiers, au titre des politiques sociales mises en œuvre par le Conseil départemental.

La signature de ce protocole, constituant un avenant au contrat de ville existant, permet d'affirmer la présence du Département sur ces territoires tout en valorisant les initiatives départementales, en réaffirmant le chef de file de la collectivité sur certains axes de travail que ses services piloteront en partenariat avec les autres acteurs et plus largement en soulignant l'engagement du Conseil départemental auprès des populations de ces quartiers et aux côtés des partenaires institutionnels avec un enjeu de visibilité de son offre de services.

Aucun engagement financier n'est contractualisé à travers ces projets d'engagements réciproques et renforcés : les soutiens financiers potentiels seront examinés annuellement dans le cadre du vote du budget pour chacune des politiques précitées.

#### *Emploi & développement économique*

*Priorité 1 : Animer, en impliquant les entreprises, une stratégie territorialisée visant une meilleure fluidité entre l'offre locale d'emplois et les habitants des quartiers - actions opérationnelles :*

1-2 Communication sur les actions du pôle insertion (News TNE) et favoriser la participation des habitants des QPV

Indicateur : nombre de bénéficiaires du RSA concernés

*Priorité 2 : Susciter et accompagner l'entrepreneuriat et la recherche d'emploi pour les habitants - Actions opérationnelles :*

2-2 Déploiement des outils innovants d'accompagnement et de recherche d'emploi (Parcours RSA, Job Touraine)

#### *Cohésion sociale*

*Priorité 3 : Renforcer la politique enfance/jeunesse - Actions opérationnelles :*

3-1 Maintien d'une offre éducative au titre de la prévention et de la protection de l'enfance et participation au PRE.

3-2 Valorisation et mobilisation de l'action sociale généraliste (assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale) en prévention primaire, soutien à la parentalité et aide à la vie quotidienne

Développement et favoriser la coordination des acteurs locaux au sein des REEAP

Valorisation des actions existantes



3-3 Relayer l'information dans le cadre du partenariat local

Indicateurs :

- Nombre d'enfants vus en consultations pédiatriques et en bilans de santé
- Nombre de familles rencontrées et nombre d'interventions
- Nombre de réunions partenariales
- Nombre de mesures d'aide éducative en prévention et protection en milieu ouvert

4-1 Pilotage du réseau partenarial du 1<sup>er</sup> accueil social inconditionnel de proximité, favoriser l'interconnaissance des acteurs et proposer des outils : répertoire des acteurs sociaux, immersions croisées, ateliers de partage de pratiques...

Valoriser et mobiliser l'action sociale généraliste

Maintenir la participation des travailleurs sociaux des MDS dans la dynamique partenariale

4-2 Maintenir les interventions de la PMI dans les QPV et accroître la visibilité de cette offre de services

Indicateurs :

- Nombre de familles rencontrées et nombre d'interventions
- Nombre de structures intégrées dans le répertoire
- Nombre d'immersions réalisées
- Nombre d'ateliers organisés
- Nombre de réunions partenariales

- Nombre d'enfants vus en consultations pédiatriques et en bilans de santé

*Valeurs de la République & de la Citoyenneté :*

*Priorité 7 : Favoriser l'appropriation des valeurs de la République et de la citoyenneté – Prévenir/lutter contre les discriminations*

7-1 Favoriser l'identification des lieux d'accueil du public sur les QPV

Indicateur : taux de fréquentation des lieux d'accueil du public sur les QPV

*Priorité 8 : Accompagner les femmes dans leur souhait d'indépendance et d'autonomie*

8-1 Identifier les besoins spécifiques des femmes dans le cadre de la politique d'insertion socioprofessionnelle

Animation du réseau local d'insertion dans le cadre du suivi des bénéficiaires du RSA

- ✓ Sous réserve des décisions des instances délibérantes, la **Communauté de Communes du Val d'Amboise** s'engage à maintenir l'enveloppe financière avec les mêmes ambitions que les années précédentes. La CCVA réaffirme son soutien aux actions menées dans les quartiers prioritaires de la ville, en participant notamment :

- Au cofinancement des services civiques Unis-Cité qui interviennent dans les quartiers prioritaires de la ville (animations sur les éco-gestes, etc.) ;

- A la promotion de l'engagement des jeunes, à leur formation civique et citoyenne et à leur insertion professionnelle via les actions menées par le service Jeunesse de la CCVA (bourse aux projets, conseil communautaire des jeunes, fonds d'aide aux projets de jeunes etc.) ;

- A l'émergence de dispositifs pour favoriser la mobilité des habitants des quartiers (mise en place de Rezo Pouce, etc.) ;

- Au co-pilotage du REAAP afin de prendre en compte les réalités des familles habitants dans les quartiers prioritaires de la ville ;

- A l'inclusion numérique de tous via la mise en place d'ateliers au sein des quartiers. ...

- ✓ Les engagements de la **Caisse d'Allocations Familiales de Touraine**.

- *Disposer d'un centre social par quartier « politique » de la ville*

Cet objectif est partiellement atteint : le centre social Charles Péguy intervenant à ce jour principalement sur le quartier prioritaire de La Verrerie : depuis de nombreuses années, la Caf incite le centre social à étendre son champ d'intervention au quartier La Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance, cette intention



se retrouve dans le futur projet social pour lequel la Caf sollicitera un renouvellement d'agrément de 4 ans (2020-2023), elle soutiendra et accompagnera la structure dans ce déploiement d'activités.

- *Créer des places d'accueil « petite enfance » en mobilisant des financements supplémentaires.*

Il paraît intéressant à la Caf de réaliser une étude de besoin s'agissant de la pertinence et faisabilité d'un projet de création d'un EAJE au sein du quartier de la Verrerie au regard des besoins des habitants (petits contrats, accueil occasionnel, horaires atypiques...)

- *Développer le soutien à la parentalité et favoriser l'accueil des ados et des jeunes.*

Le volet *parentalité*. Ces dernières années, en lien avec les centres sociaux, les actions de soutien à la parentalité se sont développées : mise en place de Reaap et actions (dont laep) dans le cadre de la quinzaine de la parentalité.

La Caf a toutefois fait le constat que ces actions ne touchaient pas forcément les publics qui en avaient le plus besoin et qu'il y avait une confusion entre action de soutien à la parentalité et d'animation de la vie sociale. Par ailleurs son AAP ne permettait pas de prendre en charge des actions tout au long de l'année. La Caf a donc modifié un appel à projet « parentalité ». Quatre choix forts ont été

faits : le centrage sur les questions de parentalité / éducatives ; le ciblage des familles fragiles ; la démarche proactive ; la notion de parcours. Un programme annuel peut être financé.

Pour autant, La Caf constate une réelle difficulté des opérateurs à : porter les questions éducatives (nombre de projets relèvent plus de l'activité festive ou culturelle), mobiliser les familles les plus en difficulté, proposer au-delà de la formule « conférence » des ateliers d'échanges aux familles.... La Caf a renforcé l'animation de réseau et devrait pouvoir proposer une ingénierie renforcée prochainement.

Le volet *jeunesse*. Autant l'offre de loisirs en faveur des 3 – 11 ans est dense, autant celle pour les ados est réduite et très fragile financièrement. La Caf a une opportunité historique avec la mise en place d'un dispositif de droit commun (prestation de service jeunes). La Caf va pouvoir financer des postes permanents d'animateurs, elle vise la consolidation des actions des centres sociaux.

La Caf a lancé un appel à projet « jeunesse ». Elle s'est mise en position de pouvoir engager rapidement les crédits qui seront affectés à la création d'accueil de jeunes (11-17 ans). La Caf mobilisera également ses fonds propres (nouveaux crédits et redéploiement de crédits existants notamment sur les camps et colonies).

- De plus, concernant le volet « accès aux droits », la Caf de par sa labellisation « Point relais Caf » a reconnu cette mission au centre social Charles Péguy, en complément de la permanence Caf du centre ville, et qui couvre a minima les 2 quartiers prioritaires : en effet, les centres sociaux sont, de par leurs missions historiques, des acteurs légitimes s'agissant de la mise en œuvre du volet « accès aux droits » sur leurs territoires d'intervention.

- ✓ **Val Touraine Habitat** souhaite souhaitons, par ailleurs, réaffirmer nos engagements concernant certains piliers et notamment :

- Le pilier « *Emploi et Développement Economique* ». Depuis plusieurs années, Val Touraine Habitat s'attache, à inclure des clauses d'insertion dans ces contrats de réhabilitation, de construction, et d'entretien. Nous poursuivons ces actions en accord avec le service du Conseil Départemental, gestionnaire des clauses d'insertion dans nos marchés publics. En terme de développement sur le quartier, VAL TOURAINE HABITAT devrait poursuivre la convention de partenariat avec l'Association « Objectifs » permettant ainsi une organisation de la collecte des encombrants plus responsable et au service des habitants.
- Le pilier « *Susciter et Accompagner l'entrepreneuriat et la recherche d'emploi* »



pour les habitants ». Le développement des lieux favorisant l'entrepreneuriat pourra être étudié au regard de la disponibilité des locaux se situant sur la Verrerie ou sur le quartier Patte d'oie-Malétrenne-Plaisance en lien avec les initiatives locales pour l'animation de ces espaces.

- Le pilier « Renforcer la politique enfance/jeunesse » : VAL TOURAINE HABITAT s'est engagé à participer au financement d'un médiateur sur les quartiers
- Le pilier « Habitat et Cadre de vie » : VAL TOURAINE HABITAT s'est engagé depuis de nombreuses années sur les Quartiers Politiques de la Ville afin d'améliorer les logements mais aussi, les lieux de partage entre les habitants. Les dernières réhabilitations importantes se termineront courant 2020. Ainsi, après la création du verger partagé à la Verrerie, Val Touraine Habitat reste mobilisé avec les associations pour l'animation de ces lieux et le respect de ces espaces. La création d'un nouveau local associatif au sein du quartier de la Verrerie, mis à disposition gratuitement par VAL TOURAINE HABITAT à la Commune en 2019, devrait permettre de générer des initiatives citoyennes en créant du lien entre les résidents. Par ailleurs, le projet du Relais Sépia toujours à l'étude, au sein du quartier Patte d'Oie-Malétrenne-Plaisance, pourrait permettre de répondre à un besoin toujours plus

important d'un hébergement temporaire sur la Communauté de Communes. De plus, cette réalisation permettrait l'aménagement d'un espace peu valorisé aujourd'hui, et une ouverture sur une nouvelle démarche d'accompagnement des personnes âgées.

- ✓ **Touraine Logement** renouvelle ses engagements dans le cadre du contrat de ville d'Amboise. Elle poursuivra sur la période, les projets qui favoriseront la cohésion sociale et l'amélioration de l'habitat. Dans ce cadre, elle poursuivra les efforts déjà engagés pour la réhabilitation du parc conformément au Plan Stratégique de Patrimoine en réalisant les travaux nécessaires. Elle veillera particulièrement à la rénovation énergétique des bâtiments dans un double objectif de confort des habitants et de maîtrise de la facture énergétique. Elle sera attentive à la question du vieillissement de la population et du maintien à domicile, notamment en construisant sur le territoire concerné 8 logements neufs destinés aux seniors. Enfin, elle participera à la réflexion sur la requalification des espaces extérieurs et portera une attention particulière à la question des encombrants sur le quartier politique de la ville.
- ✓ **L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire** : il est fait référence dans le contrat initial, de la Convention avec le ministère de

la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013). Depuis cette date, la stratégie de transformation du système de santé « Ma santé 2022 » et le Plan National de Santé Publique 2018-2022 sont parus et promeuvent les actions suivantes :

- Un renforcement de l'information en santé mentale et la prévention des souffrances psychiques dans les quartiers prioritaires
- En lien avec la feuille de route de la politique de la ville, un doublement des centres et maisons de santé dans les quartiers prioritaires d'ici 2022
- La mise en place de 500 maisons de santé ouvertes sur le sport sur tout le territoire français, avec une priorité donnée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Le développement dès le plus âge de l'éducation à la santé et les compétences psychosociales en lien avec l'Education Nationale dans le cadre notamment du parcours éducatif de santé

Les éléments suivants, issus de la convention de 2013 et présents dans le Contrat restent d'actualité :



- « ... Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus) ;
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;
- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;
- Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Déclinaison locale de cette convention concernant la santé

- Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours. (Taux de praticiens de médecine générale en exercice dans les quartiers, nombre de structures d'exercice regroupé dans les territoires prioritaires)
- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers. (Taux de dépistage organisé (colon, sein) dans les territoires prioritaires, nombre de quartiers couverts par 1 CLSM / nombre total de quartiers, nombre d'actions cofinancées ARS/Collectivités/Politique de la ville à destination de la population des territoires prioritaires »

✓ La **Caisse des Dépôts Centre-Val de Loire** maintient ses engagements inscrits dans le Contrat de ville initial.

# Les priorités ajustées

***Pilier : Emploi et développement  
économique***

# Les priorités ajustées du Contrat de ville

## Pilier : Emploi et développement économique

### Priorité 1 : Animer, en impliquant les entreprises, une stratégie territorialisée visant une meilleure fluidité et une meilleure adéquation entre l'offre locale d'emplois et les habitants des quartiers

#### Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

**Accroître la portée, dans les quartiers, des dispositifs visant l'accès à la formation et à l'emploi.** Les dispositifs d'accès à l'emploi et à la formation ne ciblent pas les quartiers d'Amboise de manière spécifique et s'y déploient avec une moindre efficacité. L'objectif visé est de corriger ce décalage dans le cadre d'une stratégie pro-active territorialisée.

**Impliquer davantage d'entreprises dans une stratégie « gagnant-gagnant » de mobilisation des ressources des quartiers.** Il n'y a pas de stratégie économique territorialisée à l'échelle des quartiers et cette thématique est portée majoritairement par les acteurs de l'emploi et de l'insertion. L'objectif visé est d'y impliquer les entreprises.

#### Principes

- La volonté de changer de paradigme en valorisant les quartiers comme une ressource potentielle pour les entreprises locales.
- La promotion de l'engagement mutuel, librement consenti, des entreprises et des habitants des quartiers.

#### Gouvernance et mobilisation des acteurs

- La mise en place récente (suite à l'évaluation à mi-parcours), d'un Comité technique emploi/formation en déclinaison territoriale du CODEVE.
- La mise en œuvre croisée du dispositif national PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) et du Plan « 10.000 entreprises ».

#### Objectifs spécifiques

- Mieux coordonner les stratégies territoriales emploi/formation et leurs déclinaisons/animation à l'échelle des quartiers d'Amboise.
- Mieux valoriser, dans les quartiers, les dispositifs visant à engager et à structurer des parcours d'insertion et d'accès à l'emploi.
- Susciter et accompagner l'engagement des entreprises du bassin d'emploi à destination des habitants des quartiers prioritaires.

#### Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le premier semestre 2020.

Nombre des demandeurs d'emplois au sein des quartiers et situation comparée par rapport à Amboise et au bassin d'emplois

Nombre des personnes des quartiers ayant eu accès à la PMSMP - Nombre Périodes de mise en situation en milieu professionnel PMSMP. En nombre et en % des DE QPV. On additionne tous les prescripteurs

Poids des DE des quartiers dans l'accès à des dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi :

- Garantie jeunes
- Contrat d'insertion ( CDDI)
- Contrats en alternance (sous réserve d'accès aux infos)

Nombre d'entreprises impliquées dans le dispositif PAQTE

## Objectif spécifique 1 : Mieux coordonner les stratégies territoriales emploi/formation et leurs déclinaisons/animation à l'échelle des quartiers

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à formaliser et mettre en œuvre une politique en lien avec l'emploi et la formation qui concerne les quartiers prioritaires d'Amboise, en déclinaison singulière des orientations affirmée pour le bassin d'emplois.
Mobilisation des acteurs	→ Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre du Comité technique emploi/formation en déclinaison territoriale du CODEVE. → Elle devra y associer les instances de gouvernance des dispositifs PAQTE et « 10.000 entreprises » ainsi que l'ensemble des prescripteurs associés sur les dispositifs : CD, cap emploi PE, ML, CRIA, ... → Elle devra intégrer un cadre très évolutif en matière d'insertion.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Animation du Comité technique emploi/formation. → Fonctions de veille sur l'évolution des dispositifs en place, notamment en matière d'insertion et diffusion d'informations appropriées aux acteurs locaux. → Montage d'actions de formations.

## Objectif spécifique 2 : Mieux valoriser, dans les quartiers, les dispositifs visant à engager et à structurer des parcours d'insertion et d'accès à l'emploi

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à mieux promouvoir et valoriser les outils existants en matière d'insertion et d'accès à l'emploi → Il suggère une approche volontariste en matière de communication, d'animation et d'incitation.
Mobilisation des acteurs	→ Il s'agit d'impliquer collectivement l'ensemble des partenaires qui interviennent dans la mise en œuvre effective de ces dispositifs et l'ensemble « personnes relais » dans les quartiers (acteurs sociaux, éducatifs et économiques).
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Développer les chantiers d'insertion à destination des habitants des quartiers prioritaires d'Amboise et d'une manière générale les supports d'activités économiques qui peuvent susciter et accueillir des démarches d'insertion. → Actions d'accompagnement pour accéder à des offres d'insertion plus lointaines (cf. actions en lien avec la mobilité). → Promouvoir le dispositif service civique au sein des quartiers. → Optimiser les marchés clausés au bénéfice d'habitants des quartiers. → Communication sur les parcours réussis. → Actions de type « Job Dating ».



### Objectif spécifique 3 : Susciter et accompagner l'engagement des entreprises du bassin d'emploi à destination des habitants des quartiers

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à impliquer les entreprises dans une démarche proactive.
Mobilisation des acteurs	→ Cette mobilisation se fera en déploiement local des dispositifs PAQTE et « 10.000 entreprises », qu'il convient de coordonner dans le cadre du Comité technique emploi/formation.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Valorisation du Markethon.</li> <li>→ Mobilisation des médiateurs pour toucher les publics invisibles.</li> <li>→ Mise en œuvre et animation des dispositifs PAQTE et « 10.000 entreprises » : Contacts directs vers les entreprises et les associations, en particulier pour les mobiliser sur des thématiques singulières.</li> <li>→ Développement des contrats d'apprentissage.</li> <li>→ Rencontres physiques entre employeurs et demandeurs d'emploi des quartiers (événements de diverses formes).</li> <li>→ Actions de type « Job Dating ».</li> </ul>

# Les priorités ajustées du Contrat de ville

## Pilier : Emploi et développement économique

### Priorité 2 : Susciter et accompagner l'entrepreneuriat et la recherche d'emploi pour les habitants

#### Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

**Qualifier et rendre plus attractives les démarches de recherche d'emploi émanant des habitants des quartiers.** Pour les habitants des quartiers, la recherche d'emploi est contrainte par divers freins, de multiples natures. L'objectif visé est de lever ces freins et de proposer des outils visant à qualifier les candidatures proposées.

**Développer le nombre d'initiatives de création d'activités.** Pour les habitants des quartiers, la création d'activité est contrainte par divers freins, de multiples natures. L'objectif visé est de lever ces freins et de proposer des outils incitatifs.

#### Principes

- Une démarche associant les habitants, les acteurs et les entreprises.
- Une démarche qui doit valoriser des outils d'animation attractifs.

#### Gouvernance et mobilisation des acteurs

- La mise en place récente (suite à l'évaluation à mi-parcours), d'un Comité technique emploi/formation en déclinaison territoriale du CODEVE.
- La mise en œuvre croisée du dispositif national PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) et du Plan « 10.000 entreprises ».
- L'animation récente du Lab QPV Amboise, initiative de la Région et de Pôle Emploi.

#### Objectifs spécifiques

- Développer des démarches et des lieux favorisant l'entrepreneuriat au sein des quartiers prioritaires d'Amboise.
- Proposer des outils appropriés et proactifs de recherche d'emploi aux demandeurs d'emploi des quartiers.

#### Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la «situation de référence» et la «situation visée en 2022» seront précisées durant le premier semestre 2020.

Nombre de Job Dating organisés dans le quartier
Nombre et part des habitants demandeurs d'emploi bénéficiaires des outils mis en place : <ul style="list-style-type: none"> <li>•Job Dating (notamment ceux de la ML)</li> <li>•Coffee Job</li> <li>•Markethon</li> </ul>
Nombre d'entrepreneurs accompagnés en matière de création et aide au développement (sensibilisation, accompagnement, développement) : <ul style="list-style-type: none"> <li>•Actions BGE</li> <li>•Actions chambres consulaires</li> <li>•Actions PE/ parcours active CREA</li> </ul>
Nombre d'activités créées par les habitants (entreprises et associations) Appréciation viabilité au bout de 3 ans Quantification de la « non création »

## Objectif spécifique 1 : Développer des démarches et des lieux favorisant l'entrepreneuriat par les habitants des quartiers

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à créer les conditions favorables à l'émergence de créations d'activités au sein des quartiers. Il s'agit aussi d'accompagner ces projets, individuellement et dans le cadre éventuel d'une émulation collective et de partenariats.
Mobilisation des acteurs	→ Il s'agit d'impliquer collectivement l'ensemble des partenaires économiques. → L'implication proactive des habitants doit se poursuivre, en prolongement de l'animation récente du Lab QPV Amboise.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Création d'un tiers-lieu, clairement ciblé sur la question du développement économique (cf. fiche action élaborée dans le cadre de l'évaluation). → Appropriation du local associatif (re)créé récemment sur la Verrerie. → Accompagner la création d'activités par les habitants des quartiers. → Coffee Job.

## Objectif spécifique 2 : Proposer des outils appropriés et proactifs de recherche d'emploi aux demandeurs d'emploi des quartiers

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à proposer un accompagnement et des outils performants dans les démarches de recherche d'emplois.
Mobilisation des acteurs	→ Il s'agit d'impliquer collectivement l'ensemble des partenaires économiques, éducatifs et sociaux. → L'implication proactive des habitants doit se poursuivre, en prolongement de l'animation récente du Lab QPV Amboise.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Création d'une application locale « Allo App'lys » : faciliter l'usage du smartphone pour favoriser la fluidité du marché local de l'emploi. → Travailler sur des « outils de candidature » : CV, vidéos, périodes de test, immersions ... → Elaborer un label « pro-emploi » : labelliser les candidats sur leur savoir-être; ainsi que les entreprises sur leurs pratiques d'embauche.

# Les priorités ajustées

## *Pilier : Cohésion sociale*



# Les priorités ajustées du Contrat de ville

## Pilier : Cohésion sociale

### Priorité 3 : Renforcer la politique enfance / jeunesse

#### Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

##### Prévenir l'échec scolaire

Les jeunes des quartiers présentent un niveau d'échec scolaire très sensiblement plus élevé qu'aux échelles communales ou communautaires. L'objectif vise à réduire cet écart.

##### Augmenter la participation des jeunes des quartiers aux activités culturelles et sportives

En raison de nombreux freins, les jeunes de quartiers prioritaires d'Amboise accèdent plus difficilement aux activités sportives et culturelles locales, en dépit d'une offre importante. L'objectif vise à lever ces freins.

#### Principes

- Associer enfants et parents dans la réussite éducative.
- Promouvoir une approche individualisée de chaque jeune.
- Promouvoir une approche globale du jeune articulant activités scolaires et non scolaires.
- Favoriser la responsabilisation et la participation des enfants, des jeunes et de leur famille.

#### Gouvernance et mobilisation des acteurs

- Informer, fédérer et coordonner l'ensemble des acteurs en lien avec les politiques éducatives : enseignants, partenaires sociaux, associations, ...
- S'appuyer sur les instances ciblées mises en place suite à l'évaluation à mi-parcours : CLEJ, PRE, ...

#### Objectifs spécifiques

- Développer un accompagnement éducatif individualisé des jeunes.
- Accompagner la parentalité.
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes aux activités sportives et culturelles.

#### Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le premier semestre 2020.

Taux de retard en 6ème
Taux d'obtention du brevet
Nombre de jeunes qui n'ont pas trouvé de stages en 3ème
Nombre de bénéficiaires du PRE Nombre de familles ayant refusé le dispositif
Nombre de parents bénéficiaires des dispositifs et actions de soutien à la parentalité : REAAP, CLAS, PRE, AEF, OPRE....
Nombre d'enfants et de jeunes des QPV accompagnés par les médiateurs vers les activités culturelles et sportives et collectives
Selon l'indicateur précédent, proportion de jeunes filles parmi les bénéficiaires des activités
Nombre de clubs volontaires mobilisés pour accueillir des enfants et des jeunes des quartiers

## Objectif spécifique 1 : Développer un accompagnement éducatif individualisé des jeunes

Caractérisation de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cet objectif spécifique vise à favoriser un accompagnement individuel des jeunes en difficultés scolaires, voire ceux en décrochage scolaire.</li> <li>→ Il s'inscrit aussi dans une logique de prévention, notamment auprès des plus jeunes (enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité).</li> </ul>
Mobilisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Il s'agit d'impliquer collectivement l'ensemble des partenaires éducatifs, et des représentants des parents d'élèves, dans le cadre d'un réseau qui reste à établir (en émergence dans le cadre du PRE).</li> </ul>
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en œuvre et animation du PRE et du CLEJ.</li> <li>→ Coordinations collèges et lycées (avec les acteurs en lien avec l'éducation).</li> <li>→ Aides aux devoirs sur La Verrerie et La Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance.</li> <li>→ Bourses aux projets de la Communauté de communes du Val d'Amboise.</li> <li>→ Proposer des stages adaptés aux élèves de 3<sup>ème</sup>.</li> </ul>

## Objectif spécifique 2 : Accompagner la parentalité

Caractérisation de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cet objectif spécifique vise à associer, mobiliser, encourager, laisser place aux parents dans le parcours éducatif de leurs enfants.</li> </ul>
Mobilisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Il s'agit d'impliquer collectivement l'ensemble des partenaires évoluant dans la sphère éducative et dans la sphère sociale, en vue de cerner précisément les difficultés rencontrées par leurs publics et y apporter des solutions.</li> </ul>
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ REAAP.</li> <li>→ CLAS.</li> <li>→ PRE.</li> <li>→ Actions du centre social situé à La Verrerie en direction des familles.</li> <li>→ Animations autour de la lecture, du jeu, ...</li> </ul>

### Objectif spécifique 3 : Favoriser l'accès des enfants et des jeunes aux activités sportives et culturelles locales

<p>Caractérisation de l'objectif</p>	<p>→ Cet objectif spécifique vise à lever les freins qui, aujourd'hui, limitent l'accès des jeunes aux activités sportives ou culturelles proposées localement.</p> <p>→ Ces freins peuvent relever de considérations culturelles, financières, matérielles (mobilité par exemple), ...</p>
<p>Mobilisation des acteurs</p>	<p>→ Mettre en relation les professionnels (animateurs, médiateurs, éducateurs) qui sont au contact des familles et des jeunes, avec les opérateurs sportifs ou culturels.</p>
<p>Actions opérationnelles identifiées à ce jour</p>	<p>→ Promotion, dans les quartiers, de l'offre associative locale, sportive et culturelle (forum ?).</p> <p>→ Poursuivre la médiation culturelle et sportive.</p> <p>→ Rôle d'information et d'accompagnement par les médiateurs, éducateurs, et assistantes sociales.</p> <p>→ Passeport Loisirs Jeunes.</p> <p>→ Développement de la pratique musicale / Poursuivre la classe orchestre à l'école G. Sand et au collège Malraux.</p> <p>→ Développer les partenariats avec les institutions culturelles d'Amboise (théâtre, médiathèque), de Tours (Opéra ; CCCOD, CCNT, ...)</p>

# Les priorités ajustées du Contrat de ville

## Pilier : Cohésion sociale

### Priorité 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux services

#### Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

##### Favoriser l'accès aux droits

Une partie de la population des quartiers ne peut bénéficier de ses droits, par non connaissance ou par complexité administrative. L'objectif vise à mieux accompagner ces personnes.

##### Agir sur l'accès au langage et à la mobilité, principaux freins à l'accès aux droits et aux services.

La faible maîtrise de la langue française et de la pratique du numérique et les difficultés de mobilité sont les freins identifiés et par les habitants et par les acteurs pour leur permettre d'accéder facilement aux services. L'objectif vise à les lever.

#### Principes

- Développer une culture du « aller vers » dans chaque service.
- Promouvoir une approche individualisée de chaque personne.
- Apporter une réponse aux usagers en recherche de faire (matériel) et en recherche de savoir-faire (accompagnement et formation).
- Associer les habitants dans l'identification des besoins et des réponses à apporter.

#### Gouvernance et mobilisation des acteurs

- Création d'une instance de coordination « accès aux droits », pilotée par la Ville d'Amboise, pour fédérer et coordonner l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de la sphère des services aux publics.

#### Objectifs spécifiques

- Organiser le premier accueil.
- Faciliter l'accès à la santé et aux soins.
- Favoriser l'apprentissage et l'accès au langage (français/numérique).
- Favoriser la mobilité des habitants des quartiers.

#### Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le premier semestre 2020.

Nombre d'allocataires CAF
Revenu à plus de 50% de prest. Soc.
Revenu avec 100% de prest. Soc.
Nombre de bourses aux collèves
Nombre de structures impliquées (et de réunions) dans l'instance de coordination sur le premier accueil
Nombre d'outils communs de travail créés (par exemple, questionnaires de satisfaction, réunions d'information, etc.)
Augmentation de la fréquentation des différents acteurs en lien avec la santé financés dans le cadre du contrat
Nombre de réunions de concertation entre les acteurs de santé
Nombre de personnes ayant accepté de suivre une formation visant la maîtrise de la langue française financée dans le cadre du contrat de ville
Nombre de personnes ayant accepté de suivre une formation visant la maîtrise du numérique financée dans le cadre du contrat de ville
Nombre d'actions dans le domaine de la mobilité à destination des enfants et des jeunes
Nombre d'actions dans le domaine de la mobilité à destination des adultes

## Objectif spécifique 1 : Organiser le premier accueil

Caractérisation de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cet objectif spécifique vise à promouvoir l'interconnaissance des acteurs pour créer les meilleures conditions d'accueil pour les habitants et d'orientation vers le bon interlocuteur.</li> <li>→ Il s'inscrit dans une logique de constitution d'un réseau d'acteurs et de constitution d'outils communs de travail (notamment en sollicitant l'avis des habitants).</li> </ul>
Mobilisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Il s'agit d'impliquer cinq acteurs majeurs : Ville, CCAS, MDS, Centre social, ASHAJ pour créer un réseau qui s'ouvrira progressivement vers d'autres acteurs.</li> </ul>
Actions opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Définition d'un protocole commun sur les critères d'une qualification de ce premier accueil.</li> <li>→ Création d'outils mutualisés pour améliorer les prestations proposées (formations aux fonctions d'accueil et d'orientation, fiche de suivi de parcours personnalisé).</li> <li>→ Lien à construire entre les services existants et un futur projet de MSAP ?</li> </ul>

## Objectif spécifique 2 : Faciliter l'accès à la santé et aux soins

Caractérisation de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cet objectif spécifique vise à renforcer l'accès des habitants des quartiers prioritaires d'Amboise vers les différents acteurs en lien avec la santé (publics, privés ou associatifs).</li> <li>→ Mobiliser les acteurs de terrain pour une bonne orientation vers les acteurs de santé.</li> </ul>
Mobilisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le groupe santé du CLSPD peut se reformer et aborder cette question de l'accès à la santé des habitants des quartiers prioritaires ou un partenariat avec le Pays Loire Touraine, dans le cadre du CLS peut également être instauré.</li> </ul>
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Création d'une maison de santé à proximité du quartier Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance.</li> <li>→ Actions de sensibilisation et de prévention.</li> <li>→ Permanences de l'Espace Santé Jeunes.</li> </ul>



### Objectif spécifique 3 : Favoriser l'apprentissage de la langue française et de la pratique du numérique

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à améliorer la maîtrise de la langue française et la pratique du numérique.
Mobilisation des acteurs	→ Il s'agit d'impliquer collectivement l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs liés au numérique : CCAS, Ville, Communauté de communes du Val d'Amboise (Fab Lab), centre social, ASHAJ, Emmaüs Connect, etc. → Apprentissage du français : ensemble des organismes de formation et d'insertion.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	<p><b>Apprentissage du français :</b></p> <p>→ Créer un réseau des acteurs en charge de l'apprentissage du français.</p> <p>→ Développer l'accompagnement individuel.</p> <p>→ Créer des ateliers de débat et d'expression orale.</p> <p><b>Numérique :</b></p> <p>→ Cartographie des espaces du numérique dans la ville et du Wifi gratuit.</p> <p>→ Développer l'accompagnement et la formation du numérique (lutte contre l'illectronisme).</p> <p>→ Aide à l'achat de matériel informatique (mutualisation d'achat via Emmaüs connect).</p> <p>→ Informer et savoir repérer les abonnements les moins chers.</p> <p>→ Formation des agents d'accueil ville-CCAS-Services civiques.</p>

### Objectif spécifique 4 : Favoriser la mobilité des habitants des quartiers

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à lever les freins liés à la mobilité qui, aujourd'hui encore, limitent l'accès des habitants aux services et à l'emploi avec deux cibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La sensibilisation et découverte des différentes formes de mobilité des jeunes dès le plus jeune âge.</li> <li>• Pour les adultes : favoriser la découverte des différents modes de mobilité et permettre leurs pratiques dans de bonnes conditions, notamment, de sécurité.</li> </ul>
Mobilisation des acteurs	→ Habitants - Ville – Etat – Communauté de communes du Val d'Amboise – Etablissements scolaires - ALSH – Wimoov – Collectif Cycliste 37, etc.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Accompagner les jeunes (enfants et adolescents) et les femmes dans l'apprentissage de la mobilité (impliquer les établissements scolaires, ...).
	→ Favoriser l'usage des modes doux.
	→ Développer l'accès au permis de conduire (auto-école sociale, aide financière au permis).
	→ Appui à l'acquisition d'un véhicule (achat ou prêt, covoiturage, garage solidaire).
	→ Revoir ou communiquer sur les complémentarités des réseaux de transports locaux (Bus, REMI, train...).

# Les priorités ajustées

## *Pilier : Cadre de vie*

### Priorité 5 : Augmenter le niveau de propreté dans les quartiers

#### Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

##### Améliorer la propreté des quartiers

Les deux quartiers prioritaires d'Amboise souffrent d'un manque de respect des espaces extérieurs avec notamment des dépôts réguliers d'encombrants aux abords des immeubles. L'objectif visé est de diminuer significativement ces dépôts.

##### Impliquer et rendre « acteurs » les jeunes et les adultes à la préservation de l'environnement et de leur cadre de vie

Outre le premier point, les espaces extérieurs sont régulièrement sales (détritus), de même, nous constatons une méconnaissance ou une mauvaise application du tri sélectif. L'objectif visé est de constater une amélioration du respect du cadre de vie des habitants et une meilleure application du tri sélectif.

#### Principes

- Renforcer le partenariat Ville/CCVA/Bailleurs/Objectif sur la gestion des encombrants.
- Sensibiliser les habitants à la gestion des déchets (tri-recyclage...).
- Viser la responsabilisation et la participation des habitants (jeunes et adultes).

#### Gouvernance et mobilisation des acteurs

- Mobilisation du groupe de travail GUP.

#### Objectifs spécifiques

- Mieux gérer les encombrants.
- Instaurer une culture du respect de l'environnement.
- Communiquer sur le tri sélectif.

#### Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le premier semestre 2020.

Montant consacré par les bailleurs à la gestion des déchets et des encombrants
Baromètre de la propreté organisé par le conseil citoyen
Résultats des Enquêtes annuelles des bailleurs sociaux sur la propreté de leurs immeubles et leurs abords
Attribution d'une Note « propreté » lors des diagnostics en marchant (GUP)
Nombre de corbeilles « propreté urbaine »
Nombre de ramassages par les Services publics
Nombre de distributeurs de sacs déjections canines
Volume des encombrants ramassés par Objectif

## Objectif spécifique 1 : Mieux gérer les encombrants

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif vise à diminuer le nombre d'encombrants laissés par les habitants sur les espaces extérieurs ou dans les parties communes des immeubles.
Mobilisation des acteurs	→ Habitants, Communauté de communes du Val d'Amboise (service voirie), SMICTOM, bailleurs, Ville, centre social, médiateurs, Police municipale.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	<p>→ Amplifier les actions de sensibilisation à la gestion des encombrants de la chargée de proximité du bailleur Touraine Logement (poste créé en 2018). Actions qui ont déjà permis d'améliorer les comportements : affiches de sensibilisation, communication adaptée à la situation.</p> <p>→ Elargir dès janvier 2020 au quartier Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance le dispositif mis en place par VTH en juillet 2019 sur le quartier de la Verrerie : Enlèvement par l'association Objectif le lundi matin des encombrants et déchets au pied des PAV et à des lieux désignés par les employés d'immeuble. Stockage dans un local dédié en attente d'acheminement vers la déchèterie. Les bailleurs bénéficient pour cette opération d'un accès gratuit à la déchetterie (décision du SMICTOM/CCVA).</p> <p>→ Pérenniser le ramassage des corbeilles par les services municipaux deux fois par semaine, dans les deux quartiers. (Deuxième passage expérimenté à partir de juin 2019).</p> <p>→ Programmer des réunions d'échange avec le conseil citoyen et les habitants sur ce thème pour comprendre les difficultés rencontrées et imaginer les actions à mettre en œuvre.</p>



## Objectif spécifique 2 : Impliquer et rendre « acteur » les jeunes et les adultes à la préservation de l'environnement et de leur cadre de vie

<p>Caractérisation de l'objectif</p>	<p>→ Cet objectif vise à sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et de leur cadre de vie, en vue de réduire les dépôts de déchets dans les quartiers prioritaires et d'accroître le tri sélectif.</p>
<p>Mobilisation des acteurs</p>	<p>→ Habitants, Communauté de communes du Val d'Amboise (service voirie), SMICTOM, bailleurs, Ville, centre social, médiateurs, établissements scolaires, ALSH.</p>
<p>Actions opérationnelles identifiées à ce jour</p>	<p>→ Elaborer un diagnostic dans les deux quartiers sur le nombre et la localisation des poubelles et travailler sur le mobilier de propreté.</p> <p>→ Etablir un programme de sensibilisation en s'appuyant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les actions de sensibilisation mises en œuvre par l'Ambassadrice du tri du SMICTOM.</li> <li>○ La convention de partenariat CCVA/Bailleurs sociaux/Unis-cité qui vise à mettre en œuvre des actions de sensibilisations portées par les services civiques.</li> <li>○ Les médiateurs, le centre social et l'ASHAJ.</li> </ul> <p>→ Désigner des habitants relais (par hall d'immeuble par exemple) pouvant expliquer et sensibiliser sur le tri et le traitement des encombrants.</p> <p>→ Organiser un diagnostic en marchant avec les enfants de l'école G. Sand en partenariat avec le centre social.</p> <p>→ Accompagner à l'utilisation de la déchetterie, mise à disposition de véhicules adaptés.</p> <p>→ Lancer des défis « propreté » de type « Défis régionaux sur la Propreté » ou « Mon quartier propre ».</p>

### Priorité 6 : Inviter les habitants à s' approprier les espaces publics

#### Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

##### Requalifier les espaces publics et les pieds d'immeubles du quartier La Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance

Les espaces publics et les espaces résidentiels entre les immeubles n'ont pas fait l'objet de requalification depuis leur création. La végétation est relativement pauvre et représentative de la conception des espaces verts de cette époque, le mobilier urbain (bancs, jeux) est relativement limité. L'objectif visé est d'imaginer les futurs espaces extérieurs de ce quartier avec les habitants puis de mettre en œuvre ces transformations sur le terrain.

##### Favoriser une appropriation plus mixte des espaces publics dans le quartier de la Verrerie.

Le quartier de la verrerie a bénéficié de travaux de réhabilitation de ses espaces extérieurs, pour autant leur appropriation est limitée et reste « réservée » à certains public (âge et genre). L'objectif visé est de créer les conditions pour permettre à l'ensemble de la population l'occupation des espaces publics du quartier.

#### Principes

- Associer les habitants à la réflexion sur le devenir de leurs espaces extérieurs.
- Expliquer les contraintes financières et techniques pour tout aménagement.
- Faire s'approprier, par tous les publics, les espaces extérieurs.

#### Gouvernance et mobilisation des acteurs

- Mobilisation du groupe de travail GUP.
- Organisation d'ateliers participatifs réunissant Elus/Habitants/Techniciens/Concepteurs.
- Développement des marches exploratoires.

#### Objectifs spécifiques

- Requalifier les espaces résidentiels de Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance.
- Favoriser une plus grande mixité dans l'appropriation des espaces publics à la Verrerie.

#### Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le premier semestre 2020.

Nombre d'espaces publics de convivialité créés
Nombre d'habitants impliqués dans la conception des espaces publics de convivialité
Nombre de partenariats créés
Baromètre de satisfaction des habitants (Conseil citoyen)
Nombre d'évènementiels réalisés sur les espaces publics

## Objectif spécifique 1 : Requalifier les espaces résidentiels de Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance

Caractérisation de l'objectif	→ Alors que ce quartier connaît de nombreuses opérations de réhabilitation de logements, cet objectif spécifique vise à requalifier les nombreux espaces verts et communs en fonction des usages des habitants et des personnes extérieures au quartier (élèves de la cité scolaire par exemple). Espaces dont la physionomie n'a pas ou peu changé depuis leur création dans les années 1950/60 (à l'exception de la place de la Croix Besnard).
Mobilisation des acteurs	→ Habitants – Bailleurs (Val Touraine Habitat et Touraine Logement) – Acteurs associatifs du quartier et médiateurs – Service espaces verts de la Ville.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Lancer une étude et mission de requalification des espaces (Accompagnement envisagé de la démarche par un bureau d'études) en associant une démarche de participation et de co-construction des habitants et usagers de ces espaces.

## Objectif spécifique 2 : Favoriser une plus grande mixité dans l'appropriation des espaces publics à la Verrerie

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif vise à ce que tous les habitants de La Verrerie s'accaparent les différents espaces publics situés dans ce quartier, dont certains ont récemment été réaménagés.
Mobilisation des acteurs	→ Habitants, services de la ville, bailleurs, écoles, acteurs associatifs du quartier et médiateurs.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Déployer différentes animations dans ces espaces publics afin que la population, dans son ensemble, les connaisse et se les approprie. → Mener des actions éducatives. → Activation du verger partagé de la Verrerie.

# Les priorités ajustées

***Pilier : Valeur de la République et de la citoyenneté***



# Les priorités ajustées du Contrat de ville

## Pilier : Valeur de la République et de la citoyenneté

### Priorité 7 : Favoriser l'appropriation des valeurs de la République et de la citoyenneté – prévenir/lutter contre les discriminations

#### Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

**Mieux faire connaître l'Etat, les valeurs de la République et de l'intérêt général, et valoriser les métiers publics à leur service.**

**Identifier, mieux caractériser et lutter contre les phénomènes de repli communautaire** Des manifestations de repli communautaire se manifestent, essentiellement dans le quartier de la Verrerie. L'objectif visé est de dissuader ces phénomènes, tout en respectant les différences et les identités.

**Mieux prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination.** Les discriminations, notamment dans l'accès à l'emploi, sont mal appréhendées à ce jour L'objectif visé est d'évaluer la manière dont elles se manifestent et, le cas échéant, de prévenir et lutter contre ces discriminations.

#### Principes

- Favoriser toutes les initiatives contribuant au « vivre ensemble ».
- Identifier, mieux caractériser et lutter contre les phénomènes de repli communautaire, tout en valorisant les différences et les identités.
- Viser prioritairement la prévention.

#### Gouvernance et mobilisation des acteurs

Cette stratégie croise le déploiement de politiques nationales renforcées dans le cadre de l'application du « plan de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers / pilier « faire République » et les acteurs locaux de terrain.

#### Objectifs spécifiques

- Favoriser l'implication par une meilleure connaissance du fonctionnement des instances de la République, des droits et des devoirs des citoyen.ne.s.
- Asseoir les valeurs de la République de mixité et d'égalité.
- Prévenir et lutter contre toutes formes de discriminations.

#### Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le premier semestre 2020.

Taux d'inscription des publics QPV sur les listes électorales
Baisse des incivilités
Nombre d'habitant-e-s engagés dans les associations
Nombre d'actions de sensibilisation et de formation sur le phénomène des discriminations dont l'égalité femmes - hommes / Nombre de personnes sensibilisées à cette thématique et typologie (F/H)
Nombre de personnes des quartiers engagées dans des actions de découverte des services publics
Nombre d'actions de sensibilisation et de formation sur les valeurs de la République

## Objectif spécifique 1 : Favoriser l'implication par une meilleure connaissance du fonctionnement des instances de la République, des droits et des devoirs des citoyen.ne.s

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif vise à faire connaître et favoriser l'implication des habitants des quartiers sur le fonctionnement des institutions publiques.
Mobilisation des acteurs	→ Etablissements scolaires, structures socio-éducatives. → Etablissements publics.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Organiser des visites et des portes ouvertes dans les différentes institutions afin de faire connaître leur fonctionnement. → Travailler en réseau, notamment avec les établissements scolaires, organiser des rencontres, échanges et débats sur des thèmes liés aux valeurs de la République. → Accompagner les initiatives citoyennes. → Mettre en place des initiatives de découverte (forums, visites, temps d'échange...).

## Objectif spécifique 2 : Asseoir les valeurs de la République de mixité et d'égalité

Caractérisation de l'objectif	→ L'objectif visé est de proposer un cadre et des actions visant à susciter l'ouverture et les échanges culturels, tout en valorisant les différences et les identités de chacun.
Mobilisation des acteurs	→ Etablissements scolaires, structures socio-éducatives, sportives... → DDCS, Préfecture, Collectivités territoriales.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Valoriser le « local associatif » comme une ressource pour favoriser des échanges culturels. → Émissions radio. → Organiser des débats et des échanges autour de la culture au sens général. → Valoriser les parcours de vie.

### Objectif spécifique 3 : Prévenir et lutter contre toutes formes de discriminations

<b>Caractérisation de l'objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Cet objectif spécifique vise à apprécier et, le cas échéant, à réduire les discriminations, dont celles à l'emploi.</li><li>→ Il s'inscrit en complémentarité avec les objectifs partenariaux déclinés notamment dans le pilier « Emploi et développement économique ». Il vise prioritairement la prévention et la lutte contre toutes formes de discriminations.</li></ul>
<b>Mobilisation des acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Cette mobilisation pourrait s'inscrire dans le cadre du Comité technique emploi/formation.</li><li>→ Elle devra y associer les instances de gouvernance des dispositifs PAQTE (dont la lutte contre les discriminations à l'emploi est un des objectifs) et « 10.000 entreprises ».</li><li>→ DIRECCTE, DDCS, Région Centre-Val de Loire.</li><li>→ Collectivités territoriales.</li></ul>
<b>Actions opérationnelles identifiées à ce jour</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Actions de testing.</li><li>→ Actions de sensibilisation et de prévention sur les discriminations.</li><li>→ Débats , échanges...</li><li>→ Actions de sensibilisation et de compréhension de l'impact des inégalités (stéréotypes de genres).</li></ul>

# Les priorités ajustées du Contrat de ville

## Pilier : Valeur de la république et de la citoyenneté

### Priorité 8 : Accompagner les femmes dans leur souhait d'indépendance et d'autonomie

#### Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

**Travailler sur les « supports métier » favorisant l'insertion professionnelle des femmes.** A travers les activités et centres d'intérêts mis en œuvre dans les quartiers par les femmes, il apparaît que celles-ci ont des compétences à mettre en œuvre et à valoriser dans le cadre de leur insertion professionnelle. L'objectif visé est d'identifier les métiers pouvant s'appuyer sur ces compétences.

**Lever les freins matériels qui contraignent les femmes dans l'accès à l'emploi et aux activités favorisant leur émancipation.** Les femmes rencontrent des obstacles dans leur recherche d'emploi (la garde de leurs enfants est un exemple souvent cité). L'objectif visé est d'identifier puis de lever ces freins.

#### Principes

- Identifier les freins que rencontrent les femmes des quartiers prioritaires d'Amboise dans leur recherche d'emploi.
- Mobiliser les acteurs autour de la problématique de la garde d'enfants.
- Mobiliser les acteurs de terrain dans le montage de projets d'insertion pour ce public en fonction de ses compétences.

#### Gouvernance et mobilisation des acteurs

Dans le cadre du Comité Technique Emploi Formation.

#### Objectifs spécifiques

- Travailler sur les « supports métier » favorisant l'insertion professionnelle des femmes.
- Lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.

#### Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le premier semestre 2020.

Nombre de femmes DEFM dans les quartiers prioritaires
Nombre et type de documents d'information diffusés
Nombre de femmes repérées et orientées vers les dispositifs existants sur le territoire
Les modes de garde spécifiques proposés à l'heure et à la journée développés sur le territoire
Nombre d'entreprises rencontrées, proposant un complément d'activité, ou du temps partiel
Nombre de femmes impliquées en chantier d'insertion

## Objectif spécifique 1 : Travailler sur les « supports métier » favorisant l’insertion professionnelle des femmes

Caractérisation de l’objectif	→ Cet objectif spécifique vise à renforcer l’insertion professionnelle des femmes des quartiers prioritaires d’Amboise en s’appuyant notamment sur leurs savoir-faire.
Mobilisation des acteurs	→ Cette mobilisation pourrait s’inscrire dans le cadre du Comité technique emploi/formation. → Elle devra y associer les instances de gouvernance des dispositifs PAQTE (dont la lutte contre les discriminations à l’emploi est un des objectifs) et « 10.000 entreprises ». → Elle devra associer des femmes concernées par ce sujet.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Accompagnement d’un projet de création d’activité. → Déploiement de micros-chantiers féminins. → Informations des dispositifs d’aide à la création d’entreprises (garantie femmes).

## Objectif spécifique 2 : Lever les freins à l’insertion sociale et professionnelle

Caractérisation de l’objectif	→ Cet objectif spécifique vise à lever les freins à l’emploi rencontrés par les femmes dont l’absence de solution de garde de leurs enfants pendant les temps de travail ne permet pas à ces dernières d’obtenir un emploi.
Mobilisation des acteurs	→ Cette mobilisation pourrait s’inscrire dans le cadre du Comité technique emploi/formation en présence d’habitants, de la CAF et de la Communauté de communes du Val d’Amboise.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Projet d’ouverture d’une Halte garderie à la Verrerie. → Service d’accueil ponctuel d’enfants. → Réseau d’échanges réciproques. → Développer des actions d’information à destination des femmes sur les solutions de gardes.



	La Préfète d'Indre-et-Loire  Corinne ORZECOWSKI	Le Maire d'Amboise  Christian GUYON	
Le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire  François BONNEAU	Le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire  Jean-Gérard PAUMIER	Le Président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise  Claude VERNE	
La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales Touraine  Gaëlle GAUTRONNEAU	Le Directeur général de Val Touraine Habitat  Jean-Luc TRIOLLET	Le Directeur général de Touraine Logement ESH  Nathalie BERTIN	
La Directrice régionale de la Caisse des Dépôts Centre-Val de Loire  Julie-Agathe BAKALOWICZ	Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire  Laurent HABERT	Le Procureur de la République  Grégoire DULIN	
	Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'Indre et Loire  Dominique BOURGET	Le Directeur territorial de Pôle Emploi  Erick KRAEMER	

## Les 40 actions du Plan de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

### Garantir les mêmes droits aux habitants

#### SÉCURITÉ

- ✓ Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine
- ✓ Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine MIXITÉ SOCIALE
- ✓ Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville
- ✓ Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues

#### LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- ✓ Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées
- ✓ Lutter contre les marchands de sommeil
- ✓ Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain, porté à 10 milliards d'euros de financements Anru
- ✓ Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers
- ✓ Simplifier en accompagnant les élus avec pragmatisme dans leur projet

#### SOLIDARITÉ

- ✓ Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022
- ✓ Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer

#### MOBILITÉ

- ✓ Améliorer la desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express
- ✓ Développer l'accès au permis de conduire

### Favoriser l'émancipation

#### ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE

- ✓ Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers
- ✓ Expérimenter dans certains quartiers des « cités éducatives »...
- ✓ ... et y encourager la présence de deux encadrants par classe dans les écoles maternelles
- ✓ Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+
- ✓ 100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019
- ✓ Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3e des quartiers

#### EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- ✓ Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée
- ✓ Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification
- ✓ Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018
- ✓ Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec Bpifrance
- ✓ Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024
- ✓ Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes
- ✓ Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte

### Faire République

#### PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS

- ✓ Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises
- ✓ S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement

#### PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

- ✓ Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation

#### SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- ✓ Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018- 2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes

#### SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN

- ✓ Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019
- ✓ Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019
- ✓ Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes
- ✓ Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022
- ✓ Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux

#### ENGAGEMENT

- ✓ Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »
- ✓ Développer le Service civique

#### CULTURE

- ✓ Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville
- ✓ Déployer les Micro-Folies, ainsi que les pratiques orchestrales dans les quartiers dès 2018

#### ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

- ✓ Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers